

PRAP IBC INITIALE

PRAP-IBC-INI

Conditions de réussite de la démarche PRAP

Engagement de l'entreprise : pour être efficace, la formation PRAP doit être soutenue par l'encadrement, un groupe pilote et des groupes de travail doivent être mis en place à l'issue de la formation

Objectifs

Prévenir les risques professionnels par des actions concrètes ou par des remontées d'informations sur les risques réels rencontrés dans des situations de travail.

Public Visé

Tous salariés CDI CDD Apprentis.

Pré Requis

- Avoir le sens des responsabilités ;
- Lire et écrire le français.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation :

- Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques
- Inscrire ses actions dans une démarche de prévention
- Réaliser l'évaluation de ses risques professionnels
- Adapter et optimiser ses pratiques professionnelles.

Méthodes et moyens pédagogiques

Démarche pédagogique :

Il s'agit d'une formation action essentiellement pratique et conforme au programme INRS (référentiel national)

Elle se déroule en trois étapes

- L'analyse des pratiques
- L'acquisition et l'évaluation des connaissances et des compétences
- L'épreuve de certification

Moyens pédagogiques :

- Échange avec la direction si possible en amont
- Power point et vidéos

Charges fictives de manutention

- Pièces anatomiques squelette etc

Déplacement sur un poste si possible

Parcours pédagogique

Compétence 1 : être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques du métier

Compétence 2 : être capable d'analyser et d'observer sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

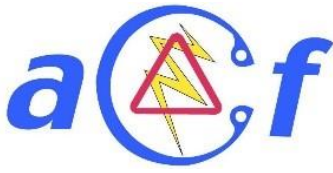
Compétence 3 : être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter les informations aux personnes concernées

Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur agréé INRS



Recommandation ou Obligation Légale : Code du travail : article R 4121-1 articles R4541-1 et suivants et R4542-3 et suivants Document de

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation : Fiche individuelle de suivi et fiche d'épreuve (INRS).

Suivi :

- Feuille d'émargement collective ;
- Attestation de présence individuelle.

Modalités d'Accessibilité

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Effectif

de 4 a 10 personnes



Contactez-nous !

Eric FERIGO
GERANT

Tél. : 0564270517
Mail : contact@certiconsult.fr